

La création d'une Micro-Entreprise



Les démarches



Où et comment immatriculer une micro-entreprise ?

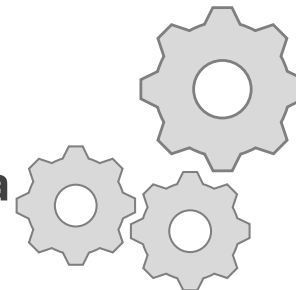


Depuis le 1^{er} janvier 2023, le dossier d'inscription doit être rempli et déposé sur le site du guichet unique de l'INPI.



En même temps que la validation du dossier sur le guichet unique, penser à :

- Créer son compte sur le site de lautoentrepreneur.urssaf.fr ;
- Faire éventuellement la demande d'ACRE à l'URSSAF.





L'activité commerciale

Pièces justificatives

- Pièce d'identité ou titre de séjour en cours de validité.
- Déclaration sur l'honneur de non-condamnation (DNC).
- Information du conjoint (si pacsé ou marié).
- Justificatif de qualification professionnelle (activité réglementée).
- Contrat de domiciliation (éventuellement).

Registre

- Registre National des Entreprises (RNE).
- Registre du commerce et des sociétés (RCS)
- Carte ambulant (éventuellement)

Coût

- Frais de greffe
- Carte ambulant 30 euros (éventuellement)



L'activité artisanale

Pièces justificatives

- Pièce d'identité ou titre de séjour en cours de validité.
- Déclaration sur l'honneur de non-condamnation (DNC).
- Information du conjoint (si pacsé ou marié).
- Justificatif de qualification professionnelle (activité réglementée).
- Contrat de domiciliation (éventuellement).

Registre

- Registre National des Entreprises (RNE), mentionnant l'exercice d'une activité relevant du secteur des métiers de l'artisanat.

Coût

- Frais de traitement de dossier de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.



L'activité libérale

Pièces justificatives

- Pièce d'identité ou titre de séjour en cours de validité.
- Contrat de domiciliation (éventuellement).

Registre

- Registre National des Entreprises (RNE).

Coût

- Gratuit